



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 28 JUIN 2023

Délibération N°17/2023

Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles

824

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le dix-neuf juin 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Carine GENTIL, Christine PICARD, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Jacqueline RUAULT, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME, Yucel KISA, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN, Frédérique GASSE, Régine-Françoise MAILLET.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Par délibération n°197/2020 en date du 1^{er} septembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à la commission permanente du C.C.A.S. de Dreux un certain nombre de compétences dans les domaines de l'Aide Légale et de l'Aide Facultative.

Il m'appartient aujourd'hui, de vous rendre compte des décisions qui ont été prises lors des commissions permanentes.



AIDE FACULTATIVE

Aides facultatives sur la période du 9 mars 2023 au 14 juin 2023

Nature d'aide	Dossier accordés	Dossier refusés	Montant accordés Paniers 10%	Montants réels épicerie sociale accordés
EPICERIE SOCIALE	148	40	1 627,60 €	16 276 €
EPICERIE SOCIALE SF	90	2	1 214,80 €	12 148 €
SECOURS ASSURANCE	1	0	80 €	
SECOURS ENERGIE	17	7	1 741,69 €	
SECOURS FIANCIER DIVERS	2	7	340 €	
SECOURS LOYER	9	9	1 037,63 €	
SECOURS TRANSPORT	0	3	0 €	
Total pour Commission permanente	267	68	6 041,72 €	28 424,00 €

Aides facultatives au profit des déplacés ukrainiens

NATURES DEPENSES/RECETTES	RECETTES	DEPENSES	DETAILS
Dons perçus en 2022	4 175,00 €		Particuliers, fenêtre sur film, Rotary, comité de jumelage
Sortie familles du 7/07/2022		930,00 €	repas chez Fidan pour 33 personnes = 660 € et course d'orientation Raid Aventures au domaine de Comteville pour 27 personnes = 270 €
Prise en charge financière ALSH et cantines		761,88 €	en 2022 : 11 familles
		629,46 €	depuis 01-2023, 10 familles 37 factures
Don association philanthropique 2023	250,00 €		
	4 425,00 €	2 321,34 €	

Solde 2 103,66 €

Aide légale sur la période du 9 mars 2023 au 14 juin 2023

La commission permanente a émis un avis favorable sur :

- ✓ 3 placements pour Personnes Agées
- ✓ 5 placements pour Personnes Handicapées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

Prend acte du compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente,

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mounir CHAKKAR".

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 06 JUL. 2023
et affichage le 07 JUL. 2023

